



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2515

Annulation de la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association Femmes Informations Liaisons dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples - Attribution d'une subvention du même montant à l'Association VIFFIL-SOS Femmes suite à une fusion absorption

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2515 - ANNULATION DE LA SUBVENTION DE 17 000 EUROS ALLOUEE A L'ASSOCIATION FEMMES INFORMATIONS LIAISONS DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES DROITS DES FEMMES, DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES ET DES COUPLES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DU MEME MONTANT A L'ASSOCIATION VIFFIL-SOS FEMMES SUITE A UNE FUSION ABSORPTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2271 du 4 juillet 2016, vous avez alloué une subvention de 17 000 euros à l'Association Femmes Informations Liaisons (FIL) dans le cadre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples. Or, cette Association a fusionné avec une autre Association dénommée VIFF-SOS Femmes (Villeurbanne Information Femmes Familles) située 156 cours Tolstoï à Villeurbanne.

A la suite de cette fusion-absorption, l'Association se dénomme désormais VIFFIL-SOS Femmes (Violences Intra Familiales- Femmes-Informations- Libertés – SOS Femmes). Elle a pour objet de favoriser l'intégrité physique et psychique, l'autonomie et la dignité des femmes et de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants, notamment au sein du couple et de la famille, et à leurs conséquences, y compris sur les enfants. Elle poursuit les actions précédemment conduites par FIL et notamment à Lyon, dans les mairies des 3^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements, avec des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement de femmes victimes de violences.

Il est donc nécessaire d'annuler la subvention de 17 000 euros allouée à l'Association FIL, désormais dissoute et d'attribuer ce même montant à l'Association VIFFIL-SOS Femmes pour lui permettre de poursuivre son action sur notre commune.

Vu la délibération n° 2016/2271 du 4 juillet 2016 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1) L'annulation de la subvention de fonctionnement de 17 000 euros allouée par délibération n° 2016/2271 du 4 juillet 2016 à l'Association FIL, Femmes Informations Liaisons, est approuvée.

2) Une subvention de fonctionnement de 17 000 euros est allouée à l'Association VIFFIL-SOS Femmes, sise 156 cours Tolstoï à Villeurbanne.

3) La dépense en résultant, soit 17 000 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41866, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Thérèse RABATEL